

OBJECTIFS

L'objectif est de renforcer la compétitivité des entreprises en réduisant son impact environnemental.

L'opération C2D permettra ainsi aux entreprises participantes :

- D'accroître leur compétitivité grâce à la maîtrise des coûts associés à leur consommation énergétique et à leur impact environnemental (coûts d'exploitation, taxes, redevances, etc.),
- D'anticiper les nouvelles réglementations, REACH (gestion des substances chimiques), RSDE (rejets des substances dangereuses dans l'eau), etc.,
- De valoriser leur image grâce à leur engagement dans une démarche eco-citoyenne.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Pour qui ?

L'opération C2D s'adresse à toutes les entreprises implantées en Ile-de-France, ayant un outil de production issues des filières automobile, aéronautique et spatial, caoutchouc et polymères.

Pourquoi ?

Lancée en 2012 pour une durée de trois ans, cette opération vise à accompagner l'intervention des entreprises sur leur site, leurs process ou leurs produits (écoconception) pour maîtriser leur impact environnemental dès la source (eau, air, déchets, etc.), optimiser leur consommation énergétique et recourir à des écotecnologies (implantation de lignes de traitement, procédés de dégraissage alternatifs, substitution des produits toxiques).

Quel est le principe ?

L'opération comprend trois étapes de suivi individuel personnalisé complétées par un accompagnement collectif. Chaque étape est encadrée par un réseau d'experts confirmés.

Accompagnement individuel

- Identification de l'impact prioritaire à traiter (eau, air, énergie, déchets ...): 2 JOURS - GRATUIT POUR L'ENTREPRISE
- Diagnostic et formalisation du plan d'actions d'amélioration : 850 € HT pour 8 jours
- Accompagnement par modules pour la mise en place des projets - 1 900 € HT PAR MODULE DE 5 JOURS

Accompagnement collectif

- Séminaire de mise en commun : 1/2 JOURNÉE - GRATUIT POUR L'ENTREPRISE
- Participation à des ateliers thématiques : 1/2 JOURNÉE - GRATUIT POUR L'ENTREPRISE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Grâce à l'appui des financeurs, le cout de la participation des entreprises reste limité.

CONTACT



CETIM- Jérôme Kirmann :

- 03 44 67 35 24
- Jerome.kirmann@cetim.fr



Action proposée dans le cadre du plan Industries, piloté par la Région Ile-de-France et l'Etat (DIRECCTE), mis en œuvre en partenariat avec le Comité mécanique Ile-de-France, le Réseau Automobilité et Véhicules en Ile-de-France (RAVI) et les pôles de compétitivité ASTech Paris Region, Finance Innovation et Mov'eo. Cette action est cofinancée par la Région Ile-de-France, l'Etat (DIRECCTE) et l'Union européenne.